

Nouvelle attaque contre l'accès à la santé !

Le Premier ministre vient de signer un nouveau décret, concrétisant les annonces de Bruno LE MAIRE faites lors des assises des finances publiques et instituant le doublement de la participation des assuré·es aux frais de santé et ce dès le 31 mars 2024.

Ainsi le montant des participations forfaitaires et des franchises médicales appliquées aux médicaments, aux consultations médicales, aux transports sanitaires et aux examens de biologie, seront multipliés par deux. Cela va à nouveau augmenter le reste à charge des patient·es et contraindre les plus précaires à faire des choix cornéliens entre se loger, se nourrir ou se soigner par exemple.

Cette mesure permettrait, selon le gouvernement, de réaliser 1,5 milliards d'euros d'économie sur le budget de la Sécurité sociale.

Que représente 1,5 milliards face aux 83 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales contenues dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 ?

Le nom des ministres a peut-être changé mais la politique est la même, voire se durcit en matière de protection sociale. Nous sommes loin des fondamentaux du Conseil National de la Résistance, qui a contribué à la création de la Sécurité sociale, qui devait permettre aux citoyen·nes de cotiser selon ses moyens et de bénéficier d'une protection sociale selon ses besoins.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des logiques financières qui n'ont qu'un seul objectif, détruire notre modèle social au bénéfice d'un système assurantiel dont seul les plus riches pourront profiter.

Cette nouvelle régression va accentuer le renoncement aux soins, alors que déjà 20% des retraité·es déclarent renoncer à des soins, que 47% hiérarchisent leurs dépenses, celles de santé étant reléguées au dernier rang.

Plus que jamais, l'UCR-CGT appelle les retraités·es à se mobiliser :

- pour gagner une Sécurité sociale intégrale avec prise en charge à 100%, gérée par les représentants des assuré·es
- pour une revalorisation immédiate des pensions de 10% et des mesures solidaires pour la revalorisation des petites pensions.

C'est le sens de la journée de mobilisation unitaire des retraité·es du 26 mars 2024.

Montreuil, le 27 février 2024